



Ministère de l'Aménagement du Territoire National,  
de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville

Département de l'Aménagement du Territoire National et de l'Urbanisme

Secrétariat Général

Direction des Ressources Humaines et des Moyens Généraux

**Avis de concours pour l'accès à l'Institut de Formation des  
Techniciens spécialisés en Urbanisme et Architecture à Oujda**

Le Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville, organise le concours d'accès à l'Institut de Formation des Techniciens Spécialisés en Architecture et en Urbanisme d'Oujda au titre de l'Année Académique 2017-2018.

**Conditions de participation :**

Le concours est ouvert aux candidats remplissant les conditions suivantes :

- Etre âgé de 17 ans au moins et de 25 ans au plus à la date du 31 décembre 2017, (pour les candidats Fonctionnaires la limite d'âge est fixée à 30 ans au maximum) ;
- Avoir un diplôme de Baccalauréat dans l'une des branches suivantes : sciences mathématiques, sciences expérimentales, architecture, Bâtiments et travaux publics, Arts plastiques.
- Ou avoir un diplôme de technicien dans l'une des branches suivantes : Urbanisme et Architecture, Construction et Génie civil, Dessin de Bâtiment ; en plus d'un baccalauréat scientifique.
- Avoir un diplôme de Baccalauréat avec au moins une mention assez bien.

**Dossier de candidature :**

- Une demande manuscrite adressée à Monsieur l'Inspecteur Régional de l'Oriental-Oujda- portant le numéro de téléphone et l'Email du candidat ;
- Une Copie de la carte d'identité nationale (CIN) ;
- Une copie du Bulletin de notes de la 2ème année du Baccalauréat (examen national), légalisée ;
- Une copie légalisée du Bac ;
- Trois enveloppes timbrées portant le nom et l'adresse du candidat.

**Les dossiers de candidature doivent être déposés directement, à l'Inspection Régionale de l'Oriental sise, Avenue Zerktouni B.P 10156, Oujda, et ce, du 11 au 23 Septembre 2017 à 16h (dernier délai).**

Pour les candidats fonctionnaires, leurs dossiers doivent parvenir, sous couvert de la voie hiérarchique, au Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville avant **le 23 Septembre 2017 (dernier délai).**

**Procédure du concours :**

- **Présélection des dossiers (du 25 au 29 Septembre 2017) :** en vue d'arrêter la liste des candidats retenus pour passer l'épreuve écrite. Cette liste sera publiée, à partir **du 02 Octobre 2017.**
- **Epreuve écrite portant sur deux matières :** Mathématiques et Dessin (Durée : 2 heures, coefficient : 2) et analyse du texte et traduction en arabe (Durée : 2 heures, coefficient 2) **le Dimanche 08 Octobre 2017, à L'Université MOHEMED Ier à Oujda,** Les résultats de l'examen écrit seront affichés sur le site web à partir du **13 Octobre 2017.**
- **Epreuve orale pour les candidats admis à l'écrit :** axée sur la culture générale et les domaines relatifs à l'Architecture et l'Urbanisme. (coefficient : 1) **le Dimanche 22 Octobre 2017, à L'Université MOHEMED Ier à Oujda.**
- **La liste définitive des candidats retenus, sera affichée sur le site web du Ministère, et ce, le 24 Octobre 2017.**

**N.B :** les listes des candidats retenus pour passer les examens écrit et oral, ainsi que la liste des candidats déclarés admis au concours, seront publiées sur les deux sites web du Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville, ([www.muat.gov.ma](http://www.muat.gov.ma)) et ([www.mhvp.gov.ma](http://www.mhvp.gov.ma)).  
A chaque étape du concours, cet affichage au niveau des deux sites web vaut convocation des candidats.